



RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONSOLIDÉ

31 DÉCEMBRE 2016

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONSOLIDÉ 31 DÉCEMBRE 2016

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	3
Bilan consolidé	4
Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés	5
Flux de trésorerie consolidés	7
Notes afférentes aux états financiers consolidés	8
Renseignements supplémentaires :	
Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés	
Fonds des programmes.....	23
Fonds des rentes viagères.....	24
Fonds de capitalisation.....	25

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Rapport de la direction

La direction de la Fondation est responsable de la préparation des états financiers consolidés. De l'avis de la direction, ces états financiers consolidés donnent une image fidèle de la forme et de la substance des transactions et reflètent raisonnablement la situation financière et les résultats des activités de la Fondation. Les états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. La direction a utilisé, pour comptabiliser les montants présentés dans les états financiers consolidés, les meilleures estimations et les jugements appropriés qu'elle estime raisonnables dans les circonstances en vue de s'assurer que les états financiers consolidés sont, dans tous leurs aspects significatifs, fidèlement présentés.

L'information financière est présentée par fonds dans le rapport financier annuel de la Fondation afin de mieux segmenter ses principaux axes opérationnels. Le fonds des programmes regroupe les activités fondamentales de la Fondation mises en œuvre pour s'acquitter de sa mission d'aider les communautés les plus démunies de notre planète à retrouver leur dignité humaine de manière durable et soutenable. Ce fonds ne reçoit toutefois que les revenus perçus pour le financement direct des projets communautaires. Dans ces circonstances, la capacité et la stabilité financière à long terme sont par conséquent des composantes indispensables au soutien de ces engagements à long terme, et en représentent des éléments contributifs importants. Le fonds de capitalisation a pour objet de regrouper les activités de soutien financier à long terme. Ainsi, le produit des campagnes de capitalisation, les dons patrimoniaux et les autres apports à long terme y sont comptabilisés et le fonds de capitalisation effectue annuellement des contributions au soutien de l'exploitation des programmes à même le patrimoine de la Fondation qui y est conservé. Le fonds des rentes viagères continue de rendre compte distinctement des opérations de rentes, répondant ainsi aux critères d'importance, de différenciation et de risque particulier associés à cette activité.

Les opérations de rentes viagères sont comptabilisées selon les méthodes comptables utilisées par les entreprises d'assurances de personnes, dont les produits de rentes sont une composante. Cette présentation offre une compréhension plus complète au lecteur des états financiers consolidés quant aux composantes financières de ces opérations de rentes viagères ainsi qu'une meilleure appréciation de la performance et des risques découlant de cette activité. Le comité de direction mandate des actuaires indépendants pour évaluer les passifs découlant de ces activités. La plus récente évaluation indépendante du passif actuariel a été effectuée au 31 décembre 2016. La prochaine évaluation est prévue au 31 décembre 2018.

Pour assurer la justesse et l'objectivité des données contenues dans les états financiers consolidés, la direction a doté la Fondation et ses filiales de systèmes de contrôles internes. La direction croit que les contrôles internes donnent l'assurance raisonnable que les données financières sont fiables et constituent une base adéquate pour l'établissement de rapports financiers, et que les biens de la Fondation sont convenablement comptabilisés et préservés.

Le conseil d'administration délègue la gestion des placements au comité de placements, lequel agit à titre de fiduciaire pour les participants. Le comité de placements voit à la gestion prudente et efficace de l'actif de la Fondation et à la préparation d'une politique de placements écrite tenant compte de ses caractéristiques et obligations financières propres. La politique de placements est revue annuellement. Ce comité recommande les gestionnaires de placements et définit leurs mandats et objectifs. Il recommande également le gardien des valeurs. De plus, il effectue semi-annuellement une analyse de la répartition des actifs ainsi qu'une évaluation du rendement du portefeuille et de la performance des gestionnaires à l'aide des données fournies par un évaluateur indépendant.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Rapport de la direction (*suite*)

Le conseil d'administration exerce sa responsabilité de manière continue relativement aux états financiers consolidés contenus dans le présent rapport annuel notamment par l'entremise de son comité d'audit, lequel est composé, en majorité, de personnes externes à l'équipe de gestion. Le comité d'audit rencontre l'auditeur indépendant de la Fondation au début et à la conclusion de son mandat; il revoit les états financiers consolidés audités de la Fondation et formule les recommandations appropriées au conseil d'administration.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., l'auditeur indépendant de la Fondation et dont le rapport suit, a audité les états financiers consolidés de la Fondation conformément aux normes canadiennes d'audit. Son audit fournit un examen objectif et indépendant de la présentation fidèle de la situation financière et des résultats des activités de la Fondation selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

La direction est d'avis que sa gestion des risques financiers de la Fondation est adéquate et que sa stabilité financière à long terme est bien assurée. Au 31 décembre 2016, le solde disponible du fonds des programmes, lequel correspond au fonds de roulement de la Fondation, représente 23,3 % des opérations du fonds ou environ 3 mois d'activités. Au cours de l'exercice, le fonds de capitalisation a contribué 4 050 000 \$ au soutien des programmes, soit l'équivalent de 34,8 % des charges totales. En fin d'exercice, le solde du fonds de capitalisation s'élève à 24 609 250 \$, soit plus de six fois la contribution annuelle au fonds des programmes. En ce qui concerne les opérations de rentes, elles ont dégagé un déficit de 1 246 699 \$ au cours de l'exercice. La provision pour prestations futures, actualisée selon les paramètres établis par l'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2016 par Consultation Aon inc., a augmenté de 1 291 731 \$ par rapport à l'exercice précédent. Le solde discrétionnaire du fonds de capitalisation représente une couverture additionnelle de 94 % de la provision pour prestations futures.



André Dostie

Président



Norman MacIsaac

Directeur général



Pierre Y. Langlois

Trésorier

Montréal, Canada
Le 3 mai 2017

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Fondation Jules et Paul-Émile Léger

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2016, et les états consolidés des produits, charges et évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*¹

Le 31 mai 2017

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER


Bilan consolidé

31 décembre				2016	2015
	Fonds des programmes	Fonds des rentes viagères	Fonds de capitalisation	Total	Total
Actif					
Encaisse	2 780 547 \$	– \$	– \$	2 780 547 \$	1 772 139 \$
Placements (note 3)	3 105 559	19 291 704	24 681 361	47 078 624	44 730 545
Débiteurs	76 982	–	–	76 982	79 722
Avances interfonds à recevoir*	–	232 424*	–	–	–
Frais payés d'avance	73 828	–	–	73 828	97 448
Autres actifs	13 798	–	–	13 798	13 344
	6 050 714	19 524 128	24 681 361	50 023 779	46 693 198
Immobilisations (note 4)	96 562	–	–	96 562	83 785
	6 147 276 \$	19 524 128 \$	24 681 361 \$	50 120 341 \$	46 776 983 \$
Passif					
Créditeurs et charges à payer	483 977 \$	430 000 \$	– \$	913 977 \$	836 094 \$
Avances interfonds à payer*	160 313*	–	72 111*	–	–
Contribution du gouvernement canadien reportée (note 5)	2 358 976	–	–	2 358 976	1 095 562
Contributions du public et d'organismes reportées (note 5)	332 176	–	–	332 176	254 393
	3 335 442	430 000	72 111	3 605 129	2 186 049
Provision pour prestations futures (note 6)	–	19 094 128	–	19 094 128	17 802 397
	3 335 442	19 524 128	72 111	22 699 257	19 988 446
Engagements (note 14)					
Solde de fonds					
Investi en immobilisations	96 562	–	–	96 562	83 785
Affecté en permanence (note 7)	–	–	6 616 233	6 616 233	4 800 717
Affecté par la direction	–	–	17 993 017	17 993 017	19 179 108
Disponible	2 715 272	–	–	2 715 272	2 724 927
	2 811 834	–	24 609 250	27 421 084	26 788 537
	6 147 276 \$	19 524 128 \$	24 681 361 \$	50 120 341 \$	46 776 983 \$

* Ces montants n'apparaissent pas dans la colonne du total étant donné qu'ils s'éliminent.

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil,



Administrateur



Administrateur

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Exercice terminé le 31 décembre				2016	2015
	Fonds des programmes	Fonds des rentes viagères	Fonds de capitalisation	Total	Total
Produits					
Gouvernement canadien	5 567 262 \$	– \$	– \$	5 567 262 \$	2 587 622 \$
Gouvernement québécois	24 426	–	–	24 426	29 425
Public et organismes :					
Dons	1 862 547	–	76 629	1 939 176	1 768 393
Legs	–	–	2 813 697	2 813 697	9 865 971
Placements (note 8)	131 295	449 464	2 040 559	2 621 318	1 920 936
Rentes souscrites	–	2 031 650	–	2 031 650	1 651 478
	7 585 530	2 481 114	4 930 885	14 997 529	17 823 825
Charges (note 9)					
Programmes (note 10)	10 099 891	–	–	10 099 891	6 632 958
Promotion et communication	814 743	203 165	289 032	1 306 940	1 062 181
Administration	717 774	96 362	122 657	936 793	898 781
Primes d'assurance vie	–	–	49 903	49 903	40 252
Prestations aux titulaires de contrats	–	2 136 555	–	2 136 555	2 169 770
Variation de la provision pour prestations futures (note 6)	–	161 731	–	161 731	(305 603)
Changements d'hypothèses et de méthodologie (note 6)	–	1 130 000	–	1 130 000	–
	11 632 408	3 727 813	461 592	15 821 813	10 498 339
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(4 046 878)	(1 246 699)	4 469 293	(824 284)	7 325 486
Virement de l'insuffisance de l'exercice du fonds des rentes viagères au fonds de capitalisation	–	1 246 699	(1 246 699)	–	–
Fonds affectés reçus	–	–	1 456 831	1 456 831	–
Virement du fonds de capitalisation au fonds des programmes pour soutenir les opérations de l'exercice	4 050 000	–	(4 050 000)	–	–
Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice	3 122 \$	– \$	629 425 \$	632 547 \$	7 325 486 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre				2016	2015
	Fonds des programmes	Fonds des rentes viagères	Fonds de capitalisation	Total	Total
Solde reporté de la page précédente	3 122 \$	– \$	629 425 \$	632 547 \$	7 325 486 \$
Solde de fonds au début	2 808 712	–	23 979 825	26 788 537	19 463 051
Solde de fonds à la fin	2 811 834 \$	– \$	24 609 250 \$	27 421 084 \$	26 788 537 \$
Composé de :					
Solde de fonds investi en immobilisations	96 562 \$	– \$	– \$	96 562 \$	83 785 \$
Solde de fonds affecté en permanence (note 7)	–	–	6 616 233	6 616 233	4 800 717
Solde de fonds affecté par la direction pour assurer la pérennité et soutenir le financement à long terme des programmes	–	–	17 993 017	17 993 017	19 179 108
Solde de fonds disponible pour maintenir un fonds de roulement et appuyer les engagements liés aux programmes	2 715 272	–	–	2 715 272	2 724 927
	2 811 834 \$	– \$	24 609 250 \$	27 421 084 \$	26 788 537 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Flux de trésorerie consolidés

Exercice terminé le 31 décembre	2016	2015
Activités de fonctionnement		
Fonds des programmes		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(4 046 878)\$	(3 446 661)\$
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations	39 656	60 232
Augmentation de la juste valeur des placements	(90 815)	(111 455)
Variation nette des contributions reportées	1 341 197	968 399
Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif	1 392 726	(1 004 899)
	(1 364 114)	(3 534 384)
Fonds des rentes viagères :		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(1 246 699)	123 520
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Variation de la provision pour prestations futures	161 731	(305 603)
Changements d'hypothèses et de méthodologie	1 130 000	–
Diminution (augmentation) de la juste valeur des placements	78 326	(72 421)
Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif	(1 335 644)	909 436
	(1 212 286)	654 932
Fonds de capitalisation :		
Excédent des produits sur les charges	4 469 293	10 648 627
Élément sans incidence sur les liquidités :		
Augmentation de la juste valeur des placements	(1 558 282)	(870 631)
Fonds affectés reçus	1 456 831	–
Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif	46 707	(12 299)
	4 414 549	9 765 697
	1 838 149	6 886 245
Activités d'investissement		
Fonds des programmes :		
(Acquisition) cession nette de placements	(1 625 045)	856 203
Acquisition d'immobilisations	(52 433)	(79 494)
Fonds des rentes viagères :		
Acquisition nette de placements	(34 413)	(531 412)
Fonds de capitalisation :		
Cession (acquisition) nette de placements	882 150	(6 439 217)
	(829 741)	(6 193 920)
Augmentation de l'encaisse	1 008 408	692 325
Encaisse au début	1 772 139	1 079 814
Encaisse à la fin	2 780 547 \$	1 772 139 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2016

1. Statuts et nature des activités

La Fondation Jules et Paul-Émile Léger (la « Fondation ») est une société sans but lucratif constituée en vertu d'une loi spéciale du Parlement du Canada, sanctionnée le 18 décembre 1981. La Fondation a pour mission d'aider les orphelins, les vieillards, les lépreux, les personnes handicapées, les déshérités et les victimes de sévices. Les principaux objectifs sont de combattre la maladie et la faim, d'organiser, d'encourager, de coordonner et de soutenir, matériellement et spirituellement, toute activité ou œuvre éducationnelle, religieuse, philanthropique, humanitaire ou de bienfaisance, tant au Canada qu'à l'étranger.

Pour s'acquitter de sa mission, la Fondation sollicite des contributions du public, des gouvernements et d'autres organismes, tant pour appuyer directement ses activités et programmes en cours que pour financer ses engagements à long terme et assurer sa pérennité. De la part des individus, la Fondation sollicite des dons courants et des dons patrimoniaux (legs). Ces dons et contributions sont appelés apports aux fins des méthodes comptables. Les contributions majeures effectuées par des individus sont parfois identifiées comme fonds in memoriam selon la volonté du donateur. En plus de ces apports, la Fondation reçoit des contributions de capitaux (rentes souscrites) cédés irrévocablement en contrepartie de rentes viagères.

La Fondation soutient des programmes et des projets communautaires qui favorisent un développement durable au Canada, en Amérique latine, en Afrique et en Asie. Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre d'interventions qui s'échelonnent sur plusieurs années et qui sont exécutées conjointement avec des partenaires non gouvernementaux locaux.

Afin de soutenir financièrement ses programmes, la Fondation s'est dotée d'une politique de gestion, laquelle, depuis sa création par le Cardinal Léger, vise notamment à affecter les revenus de placements aux frais fixes et généraux, permettant ainsi d'attribuer une plus grande part des dons du public aux programmes.

Pour conserver leur statut d'organismes de bienfaisance, la Fondation et ses filiales doivent répondre à des exigences concernant leurs dépenses annuelles (« dépenses minimales de bienfaisance ») en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Les dépenses minimales de bienfaisance correspondent au montant minimal calculé qu'un organisme de bienfaisance enregistré doit dépenser chaque année à même ses propres programmes de bienfaisance ou en faisant des dons à des donataires reconnus. Le défaut de se conformer aux exigences peut mener à la révocation de l'enregistrement de l'organisme de bienfaisance. Au 31 décembre 2016, la Fondation et ses filiales se conforment aux exigences de l'Agence du revenu du Canada.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2016

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) États financiers consolidés

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Fondation et de ses filiales en propriété exclusive :

- | | |
|---|-------------------------------|
| - Éditions des partenaires | - Les Partenaires du Cardinal |
| - Institut Cardinal Léger pour la santé | - Partenaires du monde |
| - La Croix d'or | - Recours des sans-abri |
| - Le Cardinal Léger et ses œuvres | - Secours aux aînés |

b) Comptabilité par fonds

Les états financiers consolidés sont présentés par fonds.

Fonds des programmes

Le fonds des programmes regroupe toutes les activités menées par la Fondation pour soutenir son action caritative au Canada et à l'étranger, par programmes autonomes ou en partenariat. Les produits du fonds des programmes comprennent les contributions des partenaires et les dons courants du grand public.

Fonds des rentes viagères

Le fonds des rentes viagères présente les opérations découlant d'ententes contractuelles par lesquelles les titulaires rentiers cèdent irrévocablement un capital en contrepartie d'une rente viagère. Les excédents annuels découlant de cette activité sont virés au fonds de capitalisation et les insuffisances, s'il y a lieu, sont comblées par ce fonds.

Fonds de capitalisation

Le fonds de capitalisation a pour objectif d'assurer la pérennité de la Fondation et de soutenir au besoin le financement à long terme des programmes. Il reçoit les apports provenant des campagnes de capitalisation, les legs, les apports pour le paiement de primes d'assurance vie et les dotations. Le fonds reçoit également les excédents du fonds des rentes viagères et comble, s'il y a lieu, les insuffisances de ce fonds.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2016

2. Principales méthodes comptables (*suite*)

c) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés, sont incluses dans les produits de placements.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé dans l'état des produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés à titre de produit ou de charge d'intérêt.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, la Fondation comptabilise dans l'état des produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Placements

Les placements sont investis par le biais d'une caisse commune qui détient et gère l'ensemble des valeurs mobilières de la Fondation. Les placements du fonds des programmes et du fonds de capitalisation sont investis dans un portefeuille dans lequel chaque fonds détient une quote-part. Les revenus nets de placements de ce portefeuille sont répartis mensuellement entre chacun des fonds selon la quote-part de leur participation. Les placements du fonds des rentes viagères sont investis dans un portefeuille distinct selon la méthode de l'investissement guidé par le passif. Les produits de placements sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2016

2. Principales méthodes comptables (*suite*)

d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Leur amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels suivants :

	Taux
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique et logiciels	30 %
Améliorations locatives	Durée du bail

e) Constatation des produits

La méthode du report est appliquée pour comptabiliser les apports.

Fonds des programmes

Les apports affectés, c'est-à-dire les apports grevés d'une obligation d'utiliser de façon prescrite les ressources, sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus et si leur encaissement est raisonnablement assuré.

Fonds des rentes viagères

Les contrats de rentes viagères conclus avec des titulaires rentiers sont présentés au fonds des rentes viagères et sont comptabilisés en vertu des méthodes comptables utilisées par les entreprises d'assurances de personnes. Les rentes souscrites sont comptabilisées en entier à la date de l'entente contractuelle. Les charges reflètent la totalité des coûts d'acquisition des contrats conclus durant l'exercice, la totalité des prestations aux rentiers sur la base d'exercice et les fluctuations de la provision pour prestations futures. Cette provision pour prestations futures est déterminée pour chaque contrat souscrit en fonction d'estimations actuarielles concernant les événements futurs et d'une marge raisonnable pour écarts défavorables, et est révisée annuellement en fin d'exercice. Elle correspond au montant qui, ajouté aux revenus de placements nets futurs estimatifs, permettra d'acquitter les montants estimatifs de prestations et de charges liées aux contrats en vigueur dans l'avenir.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2016

2. Principales méthodes comptables (*suite*)

e) Constatation des produits (*suite*)

Fonds de capitalisation

Les legs particuliers sont constatés comme produits lors de leur encaissement ou du transfert du titre de propriété; les legs universels sont constatés comme produits lorsque le liquidateur obtient les certificats de libération des autorités fiscales.

Les apports versés par les donateurs pour le paiement de primes pour des polices d'assurance vie, dont la Fondation ou une des filiales est propriétaire et bénéficiaire, sont comptabilisés comme produits sous la rubrique des dons et le montant correspondant servant au paiement de primes est inscrit comme charges.

Les apports affectés en permanence par des donateurs sont constatés directement au solde de fonds.

f) Apports reçus sous forme de services

En raison de la difficulté pour déterminer la juste valeur des apports fournis par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers consolidés. Plusieurs bénévoles consacrent de nombreuses heures à aider à la levée de fonds ou à la prestation des services. De plus, les membres du conseil d'administration de la Fondation et de ses comités agissent bénévolement et ne sont donc pas rémunérés pour les responsabilités qu'ils assument.

Cependant, les apports sous forme de services rendus par des experts non rémunérés pour leur travail dans les programmes internationaux sont comptabilisés à leur juste valeur estimative et sont constatés aux produits et aux charges.

g) Constatation des charges relatives aux programmes

Les contributions sont constatées lors des transferts de fonds aux partenaires responsables de l'exécution des programmes. Un transfert de fonds fait suite à un engagement approuvé par le conseil d'administration qui en a la responsabilité et à une entente avec le partenaire responsable de l'exécution du programme.

Les charges relatives aux programmes incluent les contributions, l'évaluation des programmes, la formation et le renforcement des partenaires, l'engagement du public et le suivi et accompagnement.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2016

2. Principales méthodes comptables (*suite*)

h) Ventilation des charges

Le Fonds des programmes de la Fondation se livre à trois types d'activités : programmes, promotion et communication, et administration. Le coût de chacune de ces activités se compose des frais de personnel, des autres charges directement rattachées à l'activité et d'une quote-part des charges de fonctionnement communes à l'ensemble de ces activités.

Un des objectifs de la Fondation est de promouvoir l'engagement du public canadien envers l'aide humanitaire à l'étranger, par diverses mesures telles que la sensibilisation, l'information et l'appel à l'entraide. De même, la Fondation vise à faire progresser son œuvre et utilise ses communications avec le public à cet effet, qu'ils soient donateurs ou non. En conséquence, toutes les publications de la Fondation, imprimées ou électroniques, sont conçues pour inclure un volet pédagogique précis. Ainsi, les frais relatifs à ces communications avec le public sont répartis entre l'activité des programmes et l'activité de promotion et communication.

Les charges communes ou indirectes de fonctionnement sont réparties entre les activités selon des barèmes adaptés à chaque type de frais et appliqués avec constance d'année en année. Les barèmes sont les suivants :

- la masse salariale administrative est imputée selon la compilation du temps consacré par le personnel à chaque activité;
- les charges de services et autres consommables (téléphone, poste, messagerie, papeterie, impression, location d'équipement) sont réparties en fonction de l'utilisation;
- les charges liées aux ressources physiques (fournitures, matériel et logiciels informatiques, amortissements et divers) sont attribuées au prorata du nombre d'employés de chaque service.

i) Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires en devises sont convertis au cours en vigueur à la fin de l'exercice, tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux cours historiques. Les produits (principalement les revenus de placements) sont convertis au cours mensuel moyen et les charges liées aux transactions en devises sont converties au cours à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont principalement générés par la conversion de l'encaisse et des placements en devises et sont inclus dans les produits de placements.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2016

2. Principales méthodes comptables (suite)

j) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux états financiers consolidés et aux notes afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur la connaissance que la direction possède des activités en cours. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour prestations futures. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Placements

	2016	2015
	Juste valeur	Juste valeur
Répartition par catégorie de titres :		
Dépôts et billets à court terme	845 498 \$	1 247 217 \$
Titres à revenus fixes*	24 611 118	23 620 785
Titres de participation	21 447 208	19 700 395
Revenus courus	174 800	162 148
	47 078 624 \$	44 730 545 \$
Répartition géographique :		
Titres canadiens	37 704 116 \$	35 291 107 \$
Titres étrangers	9 374 508	9 439 438
	47 078 624 \$	44 730 545 \$

* Les titres à revenus fixes détenus au 31 décembre 2016 dans le portefeuille du fonds des programmes et du fonds de capitalisation présentent une durée moyenne de 7,3 ans (7,7 ans au 31 décembre 2015) et un taux de rendement moyen prévu de 2,6 % (3,3 % en 2015).

Les placements du fonds des rentes viagères sont investis dans un portefeuille distinct et sont composés uniquement de dépôts et billets à court terme et de titres à revenus fixes.

Les titres à revenus fixes détenus au 31 décembre 2016 dans le portefeuille du fonds des rentes viagères présentent une durée moyenne de 6,6 ans (6,3 ans au 31 décembre 2015) et un taux de rendement moyen prévu de 2,5 % (2,4 % en 2015).

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2016

4. Immobilisations

	2016		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	225 481 \$	201 899 \$	23 582 \$
Équipement informatique et logiciels	557 555	500 208	57 347
Améliorations locatives	381 510	365 877	15 633
	1 164 546 \$	1 067 984 \$	96 562 \$

L'amortissement de l'exercice est de 39 656 \$ (60 232 \$ en 2015).

	2015		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	204 270 \$	194 950 \$	9 320 \$
Équipement informatique et logiciels	560 523	487 539	72 984
Améliorations locatives	366 612	365 131	1 481
	1 131 405 \$	1 047 620 \$	83 785 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2016

5. Contribution du gouvernement canadien reportée et contributions du public et d'organismes reportées

La contribution du gouvernement canadien reportée se détaille comme suit :

	2016	2015
Contribution reportée de l'exercice précédent	1 095 562 \$	84 284 \$
Contribution reçue au cours de l'exercice	6 830 676	3 598 900
	7 926 238	3 683 184
Contribution constatée comme produits de l'exercice	(5 567 262)	(2 587 622)
Contribution reportée à l'exercice suivant	2 358 976 \$	1 095 562 \$

Elle se répartit comme suit :

Projet d'innovation et mobilisation pour la sécurité alimentaire (IMSA) au Burkina Faso, en Bolivie et au Pérou	1 228 989 \$	1 095 562 \$
Projet de santé maternelle et infantile (PROSAMI) en Haïti	938 379	–
Projet d'aide humanitaire dans l'Extrême-Nord du Cameroun	191 608	–
	2 358 976 \$	1 095 562 \$

Les contributions du public et d'organismes reportées proviennent de différentes sources et concernent différentes campagnes. Ces contributions se détaillent comme suit :

	2016	2015
Contributions reportées de l'exercice précédent	254 393 \$	297 272 \$
Contributions reçues au cours de l'exercice	1 940 330	1 688 776
	2 194 723	1 986 048
Contributions constatées comme produits de l'exercice	(1 862 547)	(1 731 655)
Contributions reportées à l'exercice suivant	332 176 \$	254 393 \$

Elles se répartissent comme suit :

Projets à l'international	138 759 \$	106 306 \$
Projets au Québec	189 500	142 000
Autres dons affectés et dépôts	3 917	6 087
	332 176 \$	254 393 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2016

6. Provision pour prestations futures du fonds des rentes viagères

La provision pour prestations futures à verser aux titulaires rentiers est fondée sur l'hypothèse de la continuité des opérations et tient compte du degré de risque relatif à ces engagements, incluant une provision pour écarts défavorables.

La variation nette de la provision pour prestations futures au cours de l'exercice résulte des opérations suivantes :

	2016	2015
Variation de la provision :		
Affaires nouvelles	1 502 197 \$	1 231 529 \$
Affaires en vigueur	(1 340 466)	(1 537 132)
	161 731	(305 603)
Changements d'hypothèses et de méthodologie	1 130 000	–
Variation nette de l'exercice	1 291 731	(305 603)
Solde de la provision au début	17 802 397	18 108 000
Solde de la provision à la fin	19 094 128 \$	17 802 397 \$

Afin de valider son évaluation actuarielle des obligations de rentes en vigueur, la direction mandate des actuaires-conseils indépendants pour évaluer ce passif sur une base biennale. Conformément à cette pratique, la provision pour prestations futures a fait l'objet d'une évaluation actuarielle indépendante au 31 décembre 2016. La marge pour écarts défavorables a été évaluée à 1 191 430 \$ par les actuaires indépendants.

Les opérations se rapportant à ces contrats de rentes viagères étant les seules activités du fonds des rentes viagères, les placements du fonds représentent la totalité des actifs auxquels est adossée la provision pour prestations futures. Ces placements sont investis distinctement selon la méthode de l'investissement guidé par le passif. La politique de placements et la composition du portefeuille tiennent compte des besoins estimatifs de liquidités futures pour rencontrer les obligations du fonds des rentes viagères et des risques liés à ce passif adossé à l'actif. Le portefeuille comprend des valeurs comportant les caractéristiques similaires à celles du passif.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2016

7. Solde de fonds du fonds de capitalisation affecté en permanence

Le solde de fonds du fonds de capitalisation affecté en permanence est constitué des dotations suivantes :

	2016	2015
Fonds commémoratif Carmen Bordeleau	2 834 940 \$	2 658 204 \$
Fonds Jeanne	1 038 915	–
Fonds commémoratif Jean–Charles Clouet	708 845	664 656
Fonds Serkmet	574 403	538 045
Fonds commémoratif Eugène Beauregard	531 449	498 317
Fonds D ^r Dag Munro et Micheline Groleau	456 831	–
Fonds commémoratif Cécile Moussali	148 594	139 330
Fonds commémoratif Claire Langlois	128 152	120 163
Fonds commémoratif Maurice Picory	110 155	103 287
Fonds commémoratif Félix–Adolphe et Stella Senécal	83 949	78 715
	6 616 233 \$	4 800 717 \$

En vertu de la politique adoptée par la direction quant à l'administration des montants affectés en permanence par des donateurs, le montant original affecté par un donateur est augmenté ou diminué en fonction de la variation de la juste valeur des placements liés à cette affectation. Au 31 décembre 2016, les montants originaux affectés par des donateurs totalisent 4 620 005 \$ (3 163 174 \$ au 31 décembre 2015).

8. Produits de placements

	2016	2015
Intérêts et dividendes	1 242 274 \$	1 033 176 \$
Augmentation de la juste valeur	1 570 771	1 054 507
	2 813 045	2 087 683
Frais de gestion, de garde des valeurs et d'évaluation de performance	(191 727)	(166 747)
	2 621 318 \$	1 920 936 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2016

9. Ventilation des charges du fonds des programmes

2016			
	Programmes	Promotion et communication	Administration
Total avant répartition	9 656 213 \$	821 834 \$	1 154 361 \$
Répartition des charges communes :			
Masse salariale administrative	127 958	150 284	(278 242)
Services et autres consommables	16 079	28 997	(45 076)
Ressources physiques	54 536	58 733	(113 269)
	198 573	238 014	(436 587)
	9 854 786	1 059 848	717 774
Frais d'engagement du public	245 105	(245 105)	-
Total après répartition	10 099 891 \$	814 743 \$	717 774 \$
2015			
	Programmes	Promotion et communication	Administration
Total avant répartition	6 202 305 \$	639 039 \$	1 121 316 \$
Répartition des charges communes :			
Masse salariale administrative	118 195	139 458	(257 653)
Services et autres consommables	18 240	34 265	(52 505)
Ressources physiques	41 784	46 434	(88 218)
	178 219	220 157	(398 376)
	6 380 524	859 196	722 940
Frais d'engagement du public	252 434	(252 434)	-
Total après répartition	6 632 958 \$	606 762 \$	722 940 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2016

10. Programmes

	2016			2015	
	Programmes internationaux	Programmes au Québec	Aide humanitaire	Total	Total
Contributions	6 053 785 \$	1 236 177 \$	628 128 \$	7 918 090 \$	4 937 097 \$
Évaluation des programmes, formation et renforcement des partenaires	467 892	128 141	34 508	630 541	434 341
Engagement du public	215 809	40 181	–	255 990	283 065
Suivi et accompagnement	944 202	249 601	101 467	1 295 270	978 455
	7 681 688 \$	1 654 100 \$	764 103 \$	10 099 891 \$	6 632 958 \$

11. Polices d'assurance vie

Le capital assuré au 31 décembre 2016, pour les polices d'assurance vie de donateurs dont la Fondation ou une des filiales est propriétaire et bénéficiaire, s'élève à 3 074 632 \$ (2 851 840 \$ au 31 décembre 2015) et sera comptabilisé lors du décès des donateurs.

12. Successions en voie de liquidation

Les actifs des successions en voie de liquidation dont la Fondation est liquidatrice sont détenus en fiducie jusqu'à ce qu'ils soient constatés. Au 31 décembre 2016, la valeur de ces biens s'élève à 173 099 \$ (593 069 \$ au 31 décembre 2015).

13. Régime de retraite

Le régime de retraite au bénéfice des employés de la Fondation est un régime à cotisations déterminées. Les obligations financières de la Fondation envers ce régime sont acquittées régulièrement et, au 31 décembre 2016, toutes les obligations ont été comptabilisées. La charge et le montant payé pour l'exercice s'élèvent à 99 637 \$ (87 000 \$ en 2015).

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2016

14. Engagements

Programmes

Les programmes favorisent le développement durable et s'étalent sur plusieurs exercices. Les engagements pris par la Fondation ou par les filiales pour le maintien des programmes en cours au-delà du 31 décembre 2016 sont les suivants :

2017	6 195 206 \$
2018	5 288 623
2019	4 060 400
2020	972 667
	16 516 896 \$

Une partie importante du financement des programmes internationaux provient du gouvernement canadien. Une entente de financement a été conclue avec Affaires mondiales Canada (AMC) pour le projet IMSA pour les années 2015 à 2020, une pour le projet PROSAMI pour les années 2016 à 2020 et une autre pour le projet d'aide humanitaire dans l'Extrême-Nord du Cameroun pour les années 2016 et 2017. Les engagements reliés à ces projets, inclus dans le total ci-haut, sont de 15 769 914 \$ dont 12 386 737 \$ seront payés par AMC.

Locaux administratifs et équipement

La Fondation est liée par un contrat de location de locaux administratifs minimalement jusqu'au 30 septembre 2020 et par des contrats de location d'équipement échéant jusqu'en mars 2020, ce qui représente des engagements minimaux répartis comme suit :

2017	82 536 \$
2018	82 536
2019	82 536
2020	55 631
	303 239 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2016

15. Instruments financiers

En raison de ses actifs financiers, la Fondation est exposée aux risques suivants liés à l'utilisation des instruments financiers :

Risque de change

Un nombre important des programmes internationaux est réalisé en devises. La Fondation est donc exposée aux fluctuations des devises.

Les placements dans les titres mondiaux sont détenus par l'entremise d'unités d'un fonds de placement qui sont libellées en dollars canadiens. Cependant, les placements effectués par ce fonds le sont en devises. La Fondation est donc indirectement soumise à un risque de change.

La Fondation ne gère pas activement ce risque.

Risque de taux d'intérêt

Parmi les actifs de la Fondation, seuls les placements en titres à revenu fixe comportent un risque de marché découlant des variations de taux d'intérêt. La Fondation gère ce risque par les contraintes de sa politique de placements imposée aux gestionnaires de la caisse commune.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque découlant de la volatilité des cours des titres. La Fondation est exposée au risque de marché en raison de la détention d'actions et de participation dans des fonds communs de placement. Le niveau de risque actuel auquel est exposée la Fondation varie selon la conjoncture des marchés et la composition de l'actif.

Risque de crédit

Le risque de crédit maximal pour la Fondation est limité à la juste valeur des placements telle que présentée au bilan.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Renseignements supplémentaires :

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Fonds des programmes

Exercice terminé le 31 décembre	2016	2015
Produits		
Gouvernement canadien	5 567 262 \$	2 587 622 \$
Gouvernement québécois	24 426	29 425
Dons	1 862 547	1 731 655
Placements	131 295	167 297
	7 585 530	4 515 999
Charges		
Programmes	10 099 891	6 632 958
Promotion et communication	814 743	606 762
Administration	717 774	722 940
	11 632 408	7 962 660
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(4 046 878)	(3 446 661)
Virement du fonds de capitalisation pour soutenir les opérations de l'exercice	4 050 000	3 450 000
Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice	3 122	3 339
Solde de fonds au début	2 808 712	2 805 373
Solde de fonds à la fin	2 811 834 \$	2 808 712 \$
Composé de :		
Solde de fonds investi en immobilisations	96 562 \$	83 785 \$
Solde de fonds disponible pour maintenir un fonds de roulement et appuyer les engagements liés aux programmes	2 715 272	2 724 927
	2 811 834 \$	2 808 712 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Renseignements supplémentaires :

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Fonds des rentes viagères

Exercice terminé le 31 décembre	2016	2015
Produits		
Rentes souscrites	2 031 650 \$	1 651 478 \$
Placements	449 464	596 430
	2 481 114	2 247 908
Charges		
Prestations aux titulaires de contrats	2 136 555	2 169 770
Variation de la provision pour prestations futures	161 731	(305 603)
Changements d'hypothèses et de méthodologie	1 130 000	–
Promotion et communication	203 165	165 148
Administration	96 362	95 073
	3 727 813	2 124 388
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(1 246 699)	123 520
Virement de l'insuffisance (de l'excédent) de l'exercice au fonds de capitalisation	1 246 699	(123 520)
Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice	–	–
Solde de fonds au début	–	–
Solde de fonds à la fin	– \$	– \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Renseignements supplémentaires :

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Fonds de capitalisation

Exercice terminé le 31 décembre	2016	2015
Produits		
Legs	2 813 697 \$	9 865 971 \$
Dons	76 629	36 738
Placements	2 040 559	1 157 209
	4 930 885	11 059 918
Charges		
Promotion et communication	289 032	290 271
Administration	122 657	80 768
Primes d'assurance vie	49 903	40 252
	461 592	411 291
Excédent des produits sur les charges	4 469 293	10 648 627
Virement (de l'insuffisance) de l'excédent de l'exercice du fonds des rentes viagères	(1 246 699)	123 520
Fonds affectés reçus	1 456 831	–
Virement au fonds des programmes pour soutenir les opérations de l'exercice	(4 050 000)	(3 450 000)
Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice	629 425	7 322 147
Solde de fonds au début	23 979 825	16 657 678
Solde de fonds à la fin	24 609 250 \$	23 979 825 \$
Composé de :		
Solde de fonds affecté en permanence	6 616 233 \$	4 800 717 \$
Solde de fonds affecté par la direction pour assurer la pérennité et soutenir le financement à long terme des programmes	17 993 017	19 179 108
	24 609 250 \$	23 979 825 \$